



ECONOMIE SOCIALE

Bilan de l'emploi 2008 et conjoncture

Sous la direction de
Cécile BAZIN et Jacques MALET

Juin 2009

PREFACE DE YANNICK BARBANÇON,

PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES CHAMBRES REGIONALES DE L'ECONOMIE SOCIALE

L'observation de l'économie sociale est le fait, depuis de nombreuses années, des observatoires régionaux créés par certaines CRES¹ et de nombreux organismes d'études et de recherche, mais avec des méthodologies différentes et sur la base d'une définition non uniforme de l'économie sociale. Depuis 2008, les travaux du CNCRES, en lien avec la Diieses² et l'INSEE, ont permis de disposer d'un périmètre de l'économie sociale validé par ses acteurs et disponible pour l'ensemble des organismes d'observation tels que Recherches & Solidarités. C'est sur ces bases que le l'Observatoire national de l'ESS (ONESS) du CNCRES, en collaboration avec l'association des régions de France (ARF) et la caisse des dépôts et consignations, a publié en décembre 2008 le "*Panorama national de l'ESS*" et en juin 2009 "*l'Atlas régional de l'ESS*".

L'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire créé par le CNCRES en avril 2008 a vocation à être le lieu de convergence de l'observation de l'économie sociale. Au-delà de son rôle d'animation et de développement du réseau des observatoires régionaux des CRES, les acteurs régionaux et nationaux de l'économie sociale en attendent la production de données et d'études quantitatives et qualitatives leur permettant d'alimenter leurs réflexions prospectives et stratégiques.

Ces études nécessitent la constitution d'un véritable réseau de recherche et d'observation coordonné au sein de l'ONESS afin de pouvoir répondre aux demandes diversifiées, tant des acteurs de l'ESS, que des pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales telles que les Conseils régionaux regroupés au sein de l'ARF. Réseau nécessaire aussi pour mettre en œuvre la volonté des CRES et du CNCRES de se doter d'un outil de suivi de conjoncture, spécifique à l'économie sociale, outil particulièrement précieux en ces temps difficiles pour l'ensemble de l'économie.

De ce point de vue la coopération entre Recherches & Solidarités et le CNCRES entamée début 2009 et qui trouve ici sa première traduction pratique augure d'un avenir serein pour l'observation de l'ESS, puisque le CNCRES, l'ONESS et les CRES pourront à l'avenir compter sur la collaboration et l'appui de Recherches & Solidarités dans son rôle de centre d'études et de recherches.

La diversité des sources, loin de constituer un obstacle, devrait au contraire permettre à la fois aux organismes fournisseurs de données de progresser dans l'adéquation des productions aux besoins des acteurs, et aux utilisateurs, de disposer de sources différentes, notamment dans leur temporalité, mais cohérentes dans leur méthodologie et leur champ d'investigation, afin de pouvoir répondre à la diversité des besoins d'études sur l'économie sociale.

¹ CRES(S) : Chambre régionale de l'économie sociale (et solidaire)

² Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES)

AVANT-PROPOS D'ALAIN GUBIAN

DIRECTEUR DES ETUDES, DES STATISTIQUES ET DE LA PREVISION A L'ACOSS-URSSAF

L'Agence centrale des Organismes de sécurité sociale (l'ACOSS) participe cette année encore aux travaux de « Recherches & Solidarités ». Avant la France associative en mouvement, à paraître à l'automne, cette publication est consacrée à l'emploi dans l'économie sociale, dans son ensemble. Elle fait le bilan de l'emploi en 2008, et présente, pour la première fois, une note de conjoncture au 1er trimestre 2009, dans l'esprit du dernier ACOSS STAT n°82 de juin 2009.

La poursuite du travail de fiabilisation des données issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales, engagé par l'ACOSS depuis 2002, a permis cette année d'accroître le nombre de thèmes étudiés pour ce travail sur les associations, au-delà de ceux traditionnellement analysés concernant l'emploi et la masse salariale. L'exploitation des données issues des DUE a enrichi les éléments sur la conjoncture, comme l'approche infra annuelle de l'emploi et de la masse salariale. Les exonérations dont bénéficient les associations feront en septembre l'objet d'une analyse particulière, à la fois dans leur évolution mais aussi dans leurs composantes, mettant en évidence la part significative des contrats aidés dans le monde associatif.

Dans le courant de la prochaine Convention d'objectifs et de gestion (2010-2013), la fiabilisation des données issues des DADS devrait permettre de caractériser les emplois et les salariés selon leur statut, le nombre d'heures travaillées ... La refonte de la nomenclature d'activité en 2008 a nécessité le réexamen complet du regroupement effectué sur la base de l'ancienne nomenclature. Un code APE « fourre tout », (9499Z dans la nomenclature à partir de 2008), qui contient un quart des associations, et près de 15% des emplois empêche, cette année encore une analyse aussi précise que nous le souhaiterions, de l'évolution par secteur d'activité. Des perspectives d'amélioration de cette donnée vont pouvoir être engagées, en collaboration avec les URSSAF.

Ce partenariat avec « Recherches & Solidarités » permet d'avancer ensemble sur la connaissance du monde associatif et de l'économie sociale, et ce dans sa globalité, puisque comme l'an dernier, les données du régime agricole sont ajoutées à celles du régime général, grâce aux éléments provenant des caisses de mutualité sociale agricole, centralisés par la CCMSA.

C'est donc avec plaisir que l'ACOSS et les URSSAF s'inscrivent très régulièrement dans ces rapports annuels. Ce partenariat peut aussi être décliné localement, pour une étude plus fine au niveau d'une région ou d'un département. Plusieurs chantiers sont ouverts, en lien avec des experts. Leurs conclusions seront disponibles dans le rapport de l'automne 2009.

Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Paul FRANCESCHI, Anne - Laure ZENNOU, Gaëlle PRIOUX et Alexis GUYONVARCH, au titre de la direction des études, des statistiques et de la prospective de l'ACOSS, ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT, au titre de la CCMSA.

SOMMAIRE

PREFACE DE YANNICK BARBANÇON	2
AVANT-PROPOS D'ALAIN GUBIAN	3
INTRODUCTION	5
1 - L'ECONOMIE SOCIALE EN FRANCE	6
A – LES CONTOURS DE L'ECONOMIE SOCIALE EN 2008	6
B - LE POIDS DE L'ECONOMIE SOCIALE AU SEIN DU SECTEUR CONCURRENTIEL	7
C - L'EVOLUTION 2000 – 2008	8
2 - L'EMPLOI EN 2008 DANS CHACUNE DES COMPOSANTES	9
A – LES ASSOCIATIONS	9
B - LES FONDATIONS	11
C - LES COOPERATIVES	11
D - LES MUTUELLES	13
3 - LA CONJONCTURE	15
A – LES ASSOCIATIONS	16
1 - D'IMPORTANTES VARIATIONS SAISONNIERES	16
2 - LES DONNEES ASSOCIATIVES CORRIGEEES DES VARIATIONS SAISONNIERES	17
3 - QU'EN EST-IL SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE ?	19
4 - QU'EN EST-IL SELON LES REGIONS ?	21
B – LES FONDATIONS	23
C – LES SOCIETES COOPERATIVES DE PRODUCTION	23
4 - POUR ELARGIR LE DEBAT...	
ECONOMIE SOCIALE : FAIRE INSTITUTION OU FAIRE MOUVEMENT ?	25
POSTFACE DE DANIEL RAULT	28
ANNEXE METHODOLOGIQUE	30

INTRODUCTION

Ce travail porte sur le suivi de l'emploi dans l'économie sociale, composée des associations, des fondations, des coopératives et des mutuelles. Il est le fruit d'une coopération qui date maintenant de quatre années, avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF), et avec la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole.

L'approche du périmètre de l'économie sociale, que nous partageons avec le Conseil national des Chambres régionales d'économie sociale (CNCRES) et avec la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES), a été particulièrement délicate, pour l'année 2008, compte tenu du changement de nomenclature d'activité française, intervenue au 1^{er} janvier 2008. Une annexe méthodologique présente les définitions et les options retenues par notre équipe, en toute transparence.

La qualité de notre coopération avec l'ACOSS et la CCMSA, et la confiance réciproque qui s'est instaurée, nous ont permis d'aller un peu plus loin, pour ce troisième bilan annuel, notamment en créant un suivi conjoncturel particulièrement précieux en ces temps difficiles pour l'ensemble de l'économie. Il se compose d'un suivi trimestriel de l'emploi et de la masse salariale, présenté dans cette étude, et d'un suivi, également trimestriel, des déclarations uniques d'embauches (DUE), qui sera présenté dans une étude à paraître à la rentrée.

L'ensemble des données recueillies sont homogènes, qu'elles concernent le régime général ou le régime agricole, grâce à la mise en place d'une maquette commune et d'un mode de calcul identique. A partir du travail effectué selon la nouvelle nomenclature d'activité en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, la série annuelle a été reconstituée d'une manière également homogène, pour une observation rigoureuse de l'évolution.

Dans le cadre de notre présentation 2008, nous avons montré la convergence des données issues des bases de l'ACOSS-URSSAF et de la CCMSA, avec celles que l'INSEE a publiées au titre de l'année 2006 : un écart limité à 1% du nombre total des établissements, et inférieur à 2% du nombre des salariés à périmètre strictement égal. Et nous avons écrit, affichant clairement notre intention : *« cette démarche de comparaison ne vise qu'à sécuriser notre méthodologie, en toute transparence, sans aucune concurrence car nous ne serons jamais trop nombreux à nous préoccuper de faire progresser la connaissance dans ce domaine socialement si important, et si longtemps resté orphelin au plan statistique. »*

Recherches & Solidarités dialogue avec le Conseil national des CRES depuis le début du mois de février 2009, dans la perspective d'une coopération au service de l'économie sociale : nos statuts associatifs sans but lucratif au service de l'intérêt général sont comparables, et nos objectifs de *« mieux connaître et de mieux faire connaître l'économie sociale »* convergent. Nous remercions Yannick BARBANÇON d'avoir bien voulu signer la préface de cette étude, et nous sommes disposés à jouer notre rôle de centre d'études et de recherches en appui du Conseil national et en appui de l'ensemble des Chambres régionales de l'économie sociale.

CECILE BAZIN – JACQUES MALET

1 - L'ÉCONOMIE SOCIALE EN FRANCE

A – LES CONTOURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN 2008

Ce sont des sociétés de personnes et non de capitaux. Elles jouent un rôle économique, pratiquant un fonctionnement démocratique et centrant leur projet sur la personne humaine et l'utilité sociale.

Pour le conseil national des chambres régionales d'économie sociale (CNCRES), ce sont des *mouvements de personnes autour d'un projet et des entreprises développant de l'activité économique. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont, comme les autres, des entreprises, mais elles ne sont pas des entreprises comme les autres.*

Elles relèvent de statuts juridiques qui leur sont propres et que l'on regroupe le plus souvent en quatre composantes : les associations, les fondations, les coopératives, les mutuelles.

Au cours de l'année 2008, l'économie sociale a compté environ 210.000 établissements³ employeurs, dont 10% relèvent du régime agricole.

Le nombre de salariés recensés au cours de l'exercice⁴ était de 2.243.000, dont environ 13% relevant du régime agricole. Après une augmentation de l'ordre de 2% au cours de chacune des trois années antérieures, le nombre de salariés est resté sensiblement le même entre 2007 et 2008.

La masse salariale distribuée a été de 47,2 milliards d'euros, dont 14% au titre du régime agricole. L'augmentation constatée entre 2007 et 2008 est de 3,9% en euros courants, contrastant avec la relative stabilité du nombre des salariés : le salaire moyen par tête a augmenté.

Les associations représentent environ :

- 85% des établissements,
- 75% du nombre des salariés de l'économie sociale, avec en moyenne un peu moins de 10 salariés par association
- 70% de la masse salariale totale distribuée, compte tenu du nombre de temps partiels proposés dans ce secteur.

³ Une entreprise (code SIREN) peut être composée de plusieurs établissements (code SIRET), et ce sont ces derniers qui constituent l'unité observée.

⁴ Les données sur les effectifs de l'Acoss sont des données fin de trimestre. Le nombre de salariés sur l'année est calculé comme la moyenne des effectifs milieu de trimestre des quatre trimestres de l'année. L'effectif milieu de trimestre du trimestre T est calculé comme la moyenne de l'effectif fin de trimestre de T-1 et de l'effectif fin de trimestre de T.

B - LE POIDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU SEIN DU SECTEUR CONCURRENTIEL

METHODOLOGIE : La notion de secteur concurrentiel est ici la suivante⁵ : le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). La même notion a été utilisée par les services de la MSA.

Au bilan, l'économie sociale représente un peu moins de 10% des établissements du secteur concurrentiel, 12% du nombre des salariés, et 9,5% de la masse salariale.

Tableau 1 – Poids de l'économie sociale en 2008 (en %)

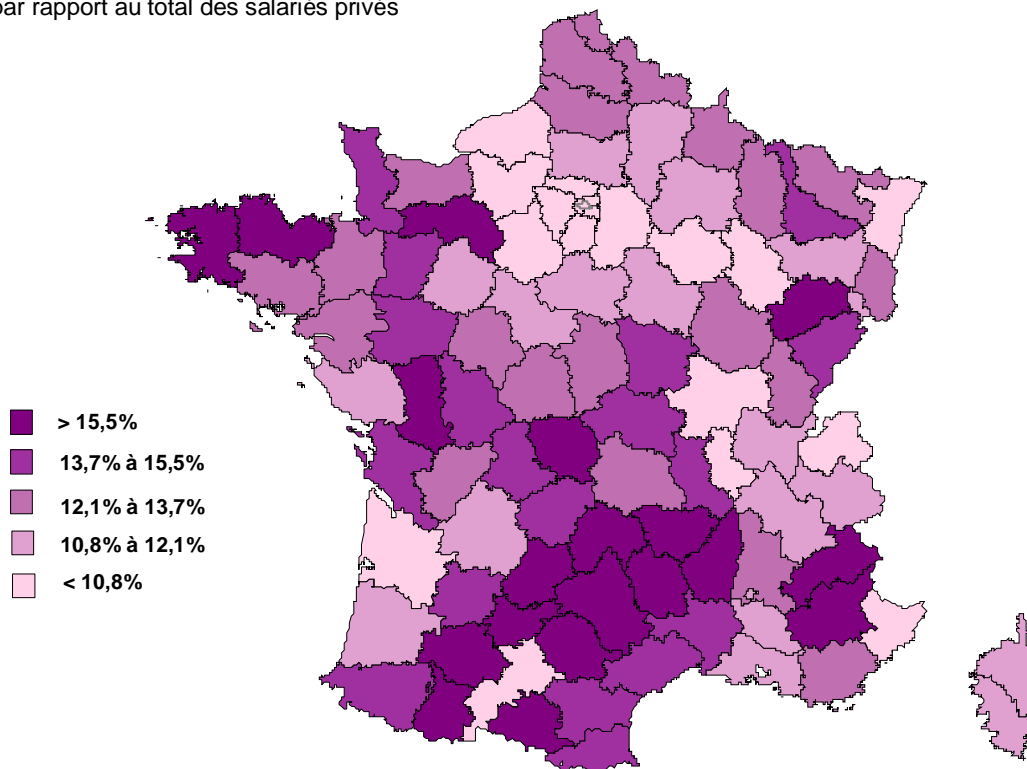
	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Etablissements	8,2	1,1	0,3	0,1	9,7	100,0
Emplois	9,2	1,7	0,7	0,3	11,9	100,0
Masse salariale	6,5	1,9	0,8	0,3	9,5	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Ce secteur représente un enjeu économique et social important, qui varie fortement selon les départements, comme le montre la carte de France présentée ici. Elle comporte la proportion de l'emploi d'économie sociale, au sein du secteur privé, autour de la moyenne nationale de 11,9%.

Poids de l'économie sociale en 2008

Proportion du nombre de salariés (en %), par rapport au total des salariés privés



⁵ Source : ACOSS STAT n°81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants.

Il est clair que l'économie sociale joue un rôle économique évident. Celui-ci est proportionnellement d'autant plus important que le contexte est difficile, notamment du fait d'un « isolement » dans les territoires ruraux ou encore d'un moindre dynamisme économique.

C'est la raison pour laquelle nous avons rapproché le ratio de l'emploi de l'économie sociale sur l'emploi privé en général, des deux critères que sont la densité de population et le produit intérieur brut (PIB)⁶ par habitant dans chaque département.

S'agissant de la densité de population, les 19 départements classés en tête pour un ratio élevé en termes d'emploi dans l'économie sociale (plus de 15,5%) sont des départements peu peuplés, et les 20 derniers (moins de 10,8%) sont des départements très urbanisés. Pour autant, au-delà de ces deux considérations, nous n'observons pas, pour l'ensemble du territoire, de corrélation entre ces deux variables.

En revanche, s'agissant du PIB par habitant qui traduit effectivement le dynamisme économique des départements, nous constatons une corrélation : le rapport entre les emplois de l'économie sociale et l'ensemble des emplois privés est inversement proportionnel à la valeur du PIB.

Par rapport à ces constats, nous observons un certain nombre d'exceptions :

Parmi les 19 départements dont le ratio « économie sociale » est supérieur à 15,5%, le Finistère compte 136 habitants au km² alors que les autres ont une densité de population (16 à 86 habitants au km²) effectivement inférieure à la moyenne métropolitaine de 115 habitant au km². En termes de PIB, aucun département ne fait en revanche exception. Ils ont tous un PIB inférieur à la moyenne métropolitaine de 27 811€ par habitant.

Au sein des 20 départements dont le ratio est inférieur à 10,8% et qui se caractérisent par un PIB élevé et une forte densité de population, font figure d'exception la Saône et Loire, la Haute-Marne, l'Eure et l'Eure-et-loir. Ils ne présentent aucune de ces deux caractéristiques. D'où l'intérêt d'une exploration plus fine pour rechercher les raisons qui sont peut-être liées à leur histoire ou leur environnement. Par ailleurs, l'Aube présente une densité de population assez faible mais se classe au 33^{ème} rang national pour son PIB par habitant.

C - L'EVOLUTION 2000 – 2008

Le nombre de salariés de l'économie sociale a progressé de 17% en huit ans, soit un gain considérable de 328.000 emplois. Une large part de cette progression relève du secteur associatif qui a lui-même gagné 280.000 emplois.

La masse salariale distribuée dans l'ensemble de l'économie sociale, a progressé de 38,5% au cours de cette même période, soit environ 23% hors inflation mesurée par l'INSEE. ⁷ Soit, une augmentation annuelle de 2,6% en moyenne sur la période.

⁶ Sources : INSEE 2006

⁷ 15,24% entre 2000 et 2008.

2 - L'EMPLOI EN 2008 DANS CHACUNE DES COMPOSANTES

Identifiées, comme indiqué précédemment, à partir de critères juridiques, elles sont au nombre de quatre : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles.

A – LES ASSOCIATIONS

Comme indiqué dans l'annexe méthodologique, elles correspondent à six catégories juridiques différentes, groupées dans cette présentation. Au cours de l'année 2008, 177.000 associations ont employé 1.730.000 salariés, dont un peu plus de 5% relevant du régime agricole, pour une masse salariale de plus de 32 milliards d'euros.

Depuis l'année 2000, l'emploi dans les associations a connu une forte croissance (19,3%).

Graphique 1 – Evolution du nombre de salariés dans les associations



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies.

Les salaires annuels distribués ont augmenté de 44% en euros courants, soit environ 29% en euros constants. A titre comparatif, dans le même temps, le secteur concurrentiel dans son ensemble évoluait de 7,3% en termes d'effectifs salariés et de 18% (en euros constants) en termes de masse salariale.

On distingue parmi les associations employeurs, celles qui relèvent du régime général et celles qui relèvent du régime agricole. Le tableau ci-dessous présente, séparément, les chiffres de l'année 2008.

Tableau 2 : Répartition des associations du régime général et du régime agricole

	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Associations employeurs	169 610	96	7 360	4	176 970	100
Emplois	1 640 750	95	90 420	5	1 731 170	100
Masse salariale (en K €)	30 851 691	95	1 522 055	5	32 373 746	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies.

Les associations comportent un peu moins de 10 salariés, en moyenne derrière laquelle il faut bien distinguer environ 57% d'employeurs ne comportant qu'un ou deux salariés, et 4% d'employeurs dont l'effectif dépasse 50 salariés.

En termes d'activités, la répartition des établissements, des emplois et de la masse salariale peut se faire selon quelques secteurs bien identifiés, malheureusement tronqués par une mauvaise affectation d'un nombre non négligeable d'employeurs, dans un fourre-tout inacceptable comportant près de 14% des salariés.

Dans le tableau suivant, on se gardera bien de confondre une rubrique « autres activités », construite par groupement de multiples activités parfaitement identifiées, et une rubrique comportant des employeurs « *non classés ailleurs* », faute de mieux. Nous avons démontré, dans notre édition 2008, que 50%, au moins, de ces établissements pourraient être classés dans l'une des rubriques existantes, pour peu que les services de l'INSEE acceptent de réexaminer ces dossiers, et surtout que les réseaux associatifs concernés se mobilisent dans ce sens.

Tableau 3 : Répartition par secteur d'activité (en %)

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Associations employeurs	Salariés	Masse salariale
Enseignement	10,3	11,8	12,5
Activités sportives	17,7	3,8	2,9
Activités humaines pour la santé	1,9	7,4	11,1
Hébergement médico-social	5,0	17,8	20,1
Action sociale sans hébergement	12,1	29,7	23,6
Activités récréatives et de loisirs	1,5	0,5	0,3
Activités culturelles	12,7	3,5	3,1
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	3,7	2,2	2,3
Recherche-développement scientifique	0,5	0,4	0,6
Agriculture, élevage, chasse pêche	0,9	0,5	0,4
Autres activités MSA	0,9	1,4	1,4
Autres activités ACOSS (bien identifiées)	7,3	7,1	8,2
Activités des Organisations associatives non classées ailleurs	25,6	13,7	13,4
Total associations par secteur d'activités	100,0	100,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

La nouvelle nomenclature permet désormais de distinguer, au sein du secteur sanitaire et social, trois groupes respectivement consacrés aux *activités humaines pour la santé*, à l'*hébergement médico-social*, et à l'*action sociale sans hébergement*. De même, il est désormais possible de séparer l'action culturelle des *activités récréatives et de loisirs*.

La ventilation des établissements, des salariés et de la masse salariale, selon ces principaux secteurs d'activité, montre que près d'un employeur sur cinq (17,7%) est un

club sportif. Mais, de petite taille, ils représentent moins de 4% des salariés, et comportant de nombreux emplois à temps partiel, ils distribuent moins de 3% de la masse salariale.

A l'inverse, par exemple, le secteur des *activités humaines pour la santé* ne comporte que 2% des établissements, généralement de grande taille, qui emploient plus de 7% des salariés, d'un haut niveau de qualification, pour une masse salariale correspondant à 11% du total associatif.

B - LES FONDATIONS

Groupées au sein d'une seule catégorie juridique (9300), 1.090 fondations ont été actives en qualité d'employeurs, en 2008, dont 3% relevant du régime agricole. Le nombre de salariés correspondant était globalement de plus de 61.200, et ces fondations ont distribué une masse salariale de près de 1,6 milliard d'euros.

Le nombre de salariés a augmenté d'environ 35% entre 2000 et 2008, avec un tassement très net entre 2007 et 2008 (1,1%).

C - LES COOPERATIVES

L'approche de cette composante, en premier lieu basée sur des critères juridiques, présente quelques limites qui semblent s'accroître d'année en année :

- Dès nos premiers travaux sur l'emploi, nous avons pu identifier un certain nombre d'établissements relevant d'une catégorie juridique « *hors économie sociale* », sociétés anonymes en l'occurrence, mais dont le code activité (NAF rév. 1 en vigueur jusqu'en 2007) exprimait bien leur appartenance à l'économie sociale. L'exemple de certains établissements des caisses d'épargne dont le statut est celui de SA, mais dont l'ancien code activité est le 651 E (Caisses d'épargne) est révélateur de ces situations et ils étaient assez facilement identifiables. Ils ne le sont plus aujourd'hui sous la nouvelle nomenclature qui réunit, parmi d'autres, cet ancien code 651 E et le 651 D (banques mutualistes) sous un seul et même code, le 6419Z « *Autres intermédiations monétaires* »⁸.
- Par ailleurs, chaque année, nous découvrons que des établissements, relevant d'une catégorie juridique identifiée au sein du périmètre de l'économie sociale, changent de statut juridique et se trouvent dès lors, l'année suivante, « *exclus de fait* » du périmètre de l'économie sociale dans nos statistiques de l'emploi.
- Enfin, le groupement national de la coopération attire l'attention des observateurs sur la présence de filiales d'entreprises de l'économie sociale, dont le statut juridique est « *hors périmètre de l'économie sociale* » et qui selon cet organisme, devraient être comptabilisées au regard des liens qui les rattachent à l'établissement principal.

⁸ La sauvegarde de la liste des établissements portant ces anciens codes aujourd'hui disparus devrait toutefois permettre un suivi relativement précis au cours des prochaines années.

Ces trois constats amènent à s'interroger sur les limites réelles ou supposées de ce critère juridique quasi exclusif, et sur son application : ces établissements « hors » périmètre juridique ont-ils des modes de fonctionnement et des modes de gouvernance qui leur assurent une légitimité au sein de l'économie sociale ? Au contraire, le changement de statut qu'ils ont opéré a-t-il entraîné d'autres changements, tels qu'ils doivent être considérés comme « sortis » du périmètre de l'économie sociale ?

Loin d'avoir aujourd'hui une réponse à cette question, Recherches & Solidarités, en lien avec l'ACOSS et la caisse centrale de la MSA, a entamé une recherche permettant d'observer les mouvements, d'une année sur l'autre, des établissements coopératifs, comme des établissements mutualistes, évoqués plus loin. L'objectif est de bien comprendre, au-delà du périmètre juridique stricto sensu, ce que sont devenus les établissements qui ne figurent plus dans ledit périmètre d'une année sur l'autre, ainsi que ceux qui apparaissent une année donnée.

En d'autres termes, outre les disparitions naturelles, par cessation d'activité, et les apparitions naturelles, par création, il nous semble indispensable d'effectuer un suivi de ces établissements, notamment pour observer les changements de statuts juridiques.

Cet ensemble coopératif est ici constitué selon des critères juridiques décrits de manière détaillée en annexe. Le tableau suivant précise la répartition des coopératives entre le régime général et régime agricole, selon leur activité.

Tableau 4 - Les établissements coopératifs employeurs en 2008

Typologie	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Coopératives agricoles	95	1	5 400	43	5 495	22
Coopératives de production	1 455	11	30	-	1 485	6
Coopératives de crédit	8 600	68	7 030	56	15 630	62
Coopératives de consommation	400	3	-	-	400	2
Coopératives artisanales	250	2	-	-	250	1
Coopératives commerciales	85	1	-	-	85	-
Autres coopératives	1 795	14	140	1	1 935	7
Total des coopératives	12 680	100	12 600	100	25 280	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies.

Les établissements de crédit dominent, au sein du régime général, alors qu'un certain équilibre est observable, au sein du régime agricole, entre les coopératives de crédit (56%) et les coopératives agricoles (43%).

Le tableau suivant présente la ventilation de l'emploi coopératif, toujours selon les principales activités. Il comporte aussi les masses salariales en jeu, et une indication relative au salaire moyen mensuel.

Tableau 5 - L'emploi coopératif en 2008

	Salariés	Masse salariale (en K euros)	Salaire moyen mensuel par tête (SMPT en €)
Coopératives agricoles	85 800	2 063 242	2 005
Coopératives de production	26 415	628 866	1 985
Coopératives de crédit	158 110	5 306 771	2 800
Coopératives de consommation	5 400	121 914	1 880
Coopératives artisanales	2 400	59 552	2 075
Coopératives commerciales	6 700	195 214	2 430
Autres coopératives	30 715	819 936	2 225
Total coopératives	315 520	9 195 495	2 430

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies.

Plus de 315.000 salariés identifiés au sein du périmètre juridique consacré, pour une masse salariale de l'ordre de 9,2 milliards d'euros, tel est le poids du secteur coopératif aujourd'hui.

A périmètre constant, tel que présenté précédemment, le nombre de salariés des coopératives, a évolué d'une manière significative entre 2000 et 2007, d'un peu plus de 13%. Un repli est intervenu entre 2007 et 2008, de l'ordre de 3% des effectifs.

D - LES MUTUELLES

Comme pour ce qui concerne les coopératives, nous avons observé, dans le secteur mutualiste, des changements de statut juridique conduisant un certain nombre d'établissements à quitter le champ de l'économie sociale, tel que nous le définissons à partir des statuts. A titre d'exemples, citons des mutuelles devenues *groupements d'intérêt économique* ou d'autres encore, devenues *autres sociétés anonymes à directoire*.

En l'état actuel de nos recherches, nous nous en tenons, là encore, à une stricte observation suivant le périmètre juridique. Celui-ci regroupe les sociétés d'assurance mutuelle, les assurances mutuelles agricoles, les mutuelles, et les autres organismes mutualistes. Le tableau suivant présente les données relatives à l'emploi dans ces quatre catégories, en 2008.

Tableau 6 - Les établissements mutualistes employeurs en 2008

	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Sociétés d'assurances mutuelles	1 400	23	-	-	1 400	21
Assurances mutuelles agricoles	(s)	-	115	22	120	2
Mutuelles	4 565	76	30	6	4 600	71
Autres organismes mutualistes	(s)	-	370	72	380	6
Total des mutuelles	5 980	100	515	100	6495	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement Recherches & Solidarités. Données arrondies. Certaines données (s) sont protégées par le secret statistique.

Ces établissements mutualistes sont au total près de 6.500. Parmi eux, 8% relèvent du régime agricole. Au sein des 4 catégories juridiques, les *mutuelles* rassemblent 70% des établissements mutualistes, (mutuelles complémentaires de santé, services de soins et d'accompagnement, prévention...), et 21% sont des sociétés d'assurances mutuelles, dont la plupart ont une activité d'assurances dommages.

Nous avons recoupé les approches juridiques avec quelques approches transversales construites à partir des codes d'activité (aide à domicile, aide par le travail), ce qui peut permettre aux observateurs et aux acteurs intéressés de rapprocher ces informations de celles qui sont disponibles concernant les associations. C'est ainsi que l'on peut procéder à une consolidation (associations, mutuelles, autres organismes privés, secteur public) du secteur de l'aide à domicile, par exemple.

Le tableau suivant présente la ventilation des emplois du secteur mutualiste, de la masse salariale distribuée, selon les principaux secteurs, et des salaires moyens mensuels correspondants.

Tableau 7 – L'emploi mutualiste en 2008

	Salariés	Masse salariale (en K euros)	Salaire moyen mensuel par tête (SMPT en €)
Sociétés d'assurances mutuelles	22 470	895 986	3 325
Assurance mutuelle agricole	14 180	453 920	2 665
Autres organismes mutualistes	4 420	100 611	1 900
Mutuelles	77 570	2 115 227	2 270
Total des mutuelles	118 640	3 565 744	2 505

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies

Au bilan, ce secteur a employé environ 120.000 salariés en 2008. Ses effectifs ont augmenté de l'ordre de 6% entre 2000 et 2007, et ils ont diminué d'un peu moins de 4% entre 2007 et 2008.

3 - LA CONJONCTURE

Dans la mesure où les entreprises de l'économie sociale jouent un rôle fort important, que ce soit d'un point de vue quantitatif, avec près de 12% des emplois privés, ou que ce soit d'un point de vue qualitatif, il était légitime de les prendre en compte au même titre que les autres entreprises de ce Pays, qui bénéficient d'informations régulières en matière de suivi conjoncturel.

Grâce à une précieuse coopération avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF, nous avons pu, ensemble, mettre à contribution son outil de « *suivi de la conjoncture* » pour une observation du secteur de l'économie sociale, et pour effectuer un premier travail portant sur trois de ses composantes.

En effet, pour sécuriser la démarche et garantir la pertinence de l'observation, nous limitons ici la présentation de ce suivi de conjoncture au secteur associatif, à celui des fondations, et au sein du secteur coopératif, à celui des coopératives de production.⁹

METHODE : L'observation des données présentées est trimestrielle. Les données de la masse salariale et de l'emploi sont « corrigées des variations saisonnières », ce qui permet une analyse des évolutions entre deux trimestres consécutifs sans que les effets « saisonniers » impactent les valeurs. Cette méthode permet de corriger les séries, notamment de l'impact des versements de primes et des fluctuations saisonnières de l'emploi. L'ACOSS, dans son suivi conjoncturel de la masse salariale et de l'emploi, fait un suivi tous les trimestres des évolutions dans le cadre de sa brochure ACOSS STAT. Le lecteur pourra utilement se référer à la publication ACOSS STAT n°82 du mois de juin 2009, intitulée « Conjoncture : la masse salariale de l'emploi et du secteur privé au premier trimestre 2009. »

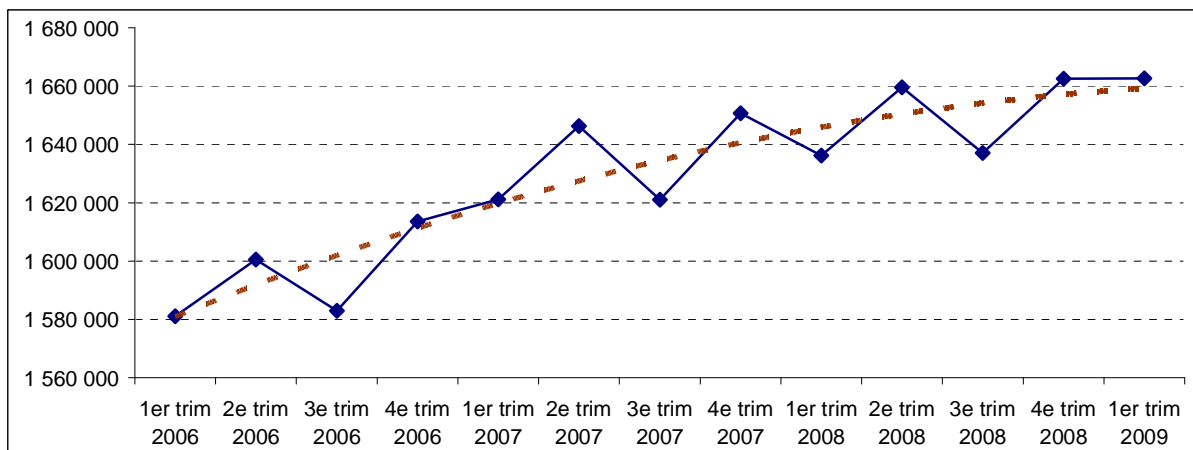
⁹ Les mouvements observés pour les autres secteurs coopératifs et pour le secteur mutualiste sont parfois en lien avec des restructurations ou des changements de catégories juridiques. Ils nous ont donc paru mériter des investigations complémentaires, avant toute publication.

A – LES ASSOCIATIONS

1 - D'IMPORTANTES VARIATIONS SAISONNIERES

Une approche trimestrielle des données brutes permet de montrer les « saisons associatives », qui reviennent d'une manière régulière chaque année, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 2. Evolution trimestrielle du nombre de salariés dans les associations du régime général



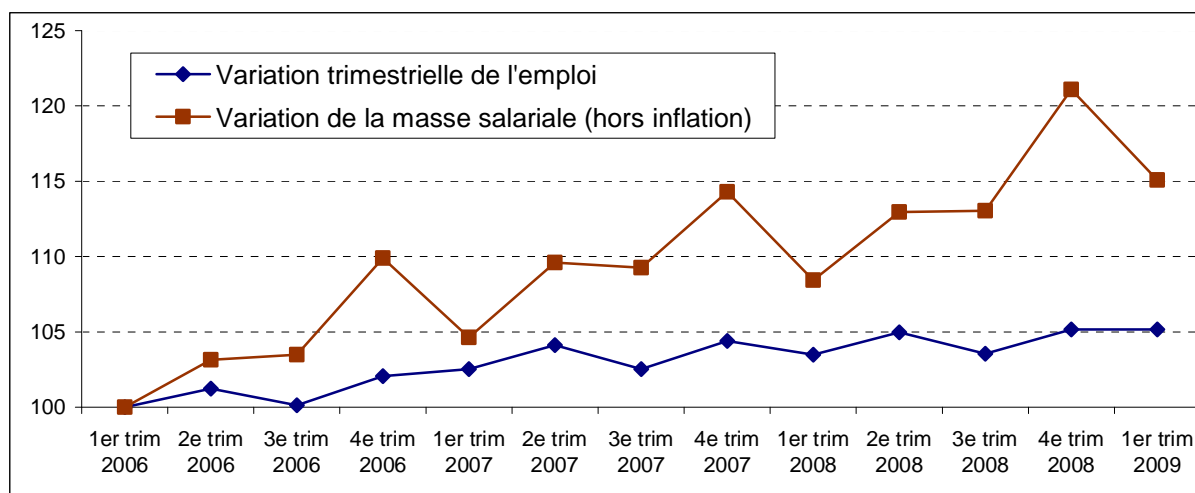
Source : ACOSS – URSSAF. Traitement R & S. Une courbe de tendance a été ajoutée.

Les variations saisonnières sont tout à fait régulières concernant trois trimestres sur quatre : le deuxième trimestre présente une augmentation du nombre de salariés, par rapport au premier (aux alentours de 5%) ; le troisième trimestre, celui de l'été et de la coupure que connaissent bon nombre d'associations, enregistre un repli qui annule généralement la progression antérieure, et le situe à peu près au niveau du premier trimestre ; le quatrième trimestre présente toujours une nouvelle et forte augmentation du nombre de salariés (aux environs de 6%).

Quant à l'articulation entre deux années civiles (dernier trimestre – premier trimestre), elle présente des configurations variables : une hausse de 0,5% entre le dernier trimestre 2005 et le premier trimestre 2006, une hausse de même ampleur début 2007, une baisse de 0,9% début 2008, et une rigoureuse stabilité entre le dernier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009.

Ces informations sont présentées ici comme une photographie. Pour prolonger cette simple observation des variations saisonnières, en valeurs brutes, nous avons rapproché l'évolution du nombre des salariés et celle de la masse salariale. Et ce en base 100 à partir du premier trimestre 2006. Nous avons également tenu compte de l'inflation indiquée mensuellement par l'INSEE.

Graphique 3 – Variations trimestrielles en base 100 au 1^{er} trimestre 2006



Source : ACOSS – URSSAF. Traitement R & S

Les variations saisonnières de la masse salariale sont strictement régulières d’une année sur l’autre. Lorsque l’on rapproche les deux courbes, on constate, comme pour l’ensemble du secteur concurrentiel, un dernier trimestre comportant des primes de fin d’année ou des treizièmes mois : la masse salariale augmente nettement plus, en pourcentage, que le nombre d’emplois.

A partir de ces variations en valeur brute, il est nécessaire d’opérer une correction des variations saisonnières, ce qui est réalisé dans le chapitre suivant.

2 - LES DONNEES ASSOCIATIVES CORRIGES DES VARIATIONS SAISONNIERES

METHODE : Les données qui suivent sont désaisonnalisées, pour corriger notamment l’impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l’emploi. Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l’année précédente.

• LES EVOLUTIONS EN GLISSEMENT ANNUEL

Le tableau et le graphique suivants présente l’évolution en glissement annuel, du premier trimestre 2006 au premier trimestre 2009.

Tableau 8 - Evolution (en %) de l’emploi associatif (exprimée en glissement annuel)

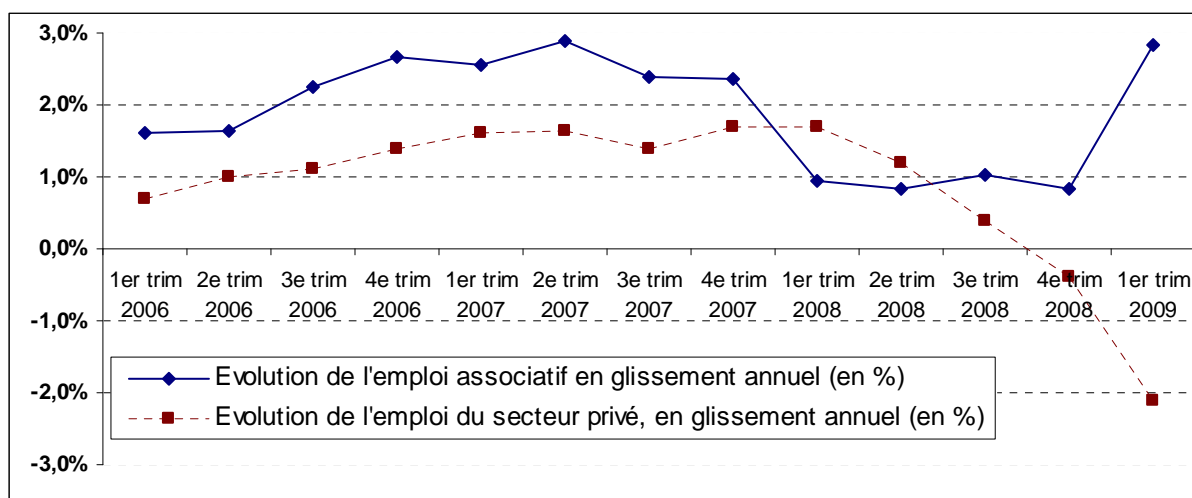
	2006		2007		2008		2009	
	Emplois associatifs	Privé	Emplois associatifs	Privé	Emplois associatifs	Privé	Emplois associatifs	Privé
1 ^{er} trimestre	+ 1,6	+ 0,7	+ 2,6	+ 1,6	+ 0,9	+ 1,7	+ 2,8	- 2,1
2 ^{ème} trimestre	+ 1,6	+ 1,0	+ 2,9	+ 1,6	+ 0,8	+ 1,2		
3 ^{ème} trimestre	+ 2,3	+ 1,1	+ 2,4	+ 1,4	+ 1,0	+ 0,4		
4 ^{ème} trimestre	+ 2,7	+ 1,4	+ 2,4	+ 1,7	+ 0,8	- 0,4		

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Lecture : Le nombre de salariés du secteur associatif a évolué de 1,6% entre le 1^{er} trimestre 2005 et le 1^{er} trimestre 2006. Le nombre total des salariés du secteur privé a évolué de 0,7% entre le 1^{er} trimestre 2005 et le 1^{er} trimestre 2006. Ces variations sont respectivement de + 2,8% et de - 2,1% au premier trimestre 2009, par rapport au premier trimestre 2008.

L'évolution du nombre des salariés du secteur associatif reste positive, tout au long de la période observée. Mais la croissance faiblit nettement en 2008 : dès le 1^{er} trimestre, elle n'est plus que de 0,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2007, et tout au long de l'année on reste à peu près à ce niveau.¹⁰

Le graphique ci-dessous, toujours en glissement annuel, indique cette évolution et permet de mieux la comparer à celle de l'ensemble du secteur privé.

Graphique 4 – Evolution de l'emploi associatif et de l'ensemble de l'emploi privé (en %)



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S.

Par rapport à l'ensemble du secteur privé concurrentiel, le secteur associatif progresse plus vite, tout au long des années 2006 et 2007. En 2008, il se distingue du secteur privé, avec une progression moins forte au cours du premier semestre, mais avec un deuxième semestre plus actif. Quand le secteur privé décroche, notamment au troisième et au quatrième trimestre 2008, le secteur associatif conserve une évolution positive.

La différence apparaît donc entre un secteur associatif, davantage soumis aux règles de l'annualité budgétaire, et des aides publiques correspondantes, qu'aux lois du marché qui régissent l'évolution de l'emploi du secteur concurrentiel.

Le premier trimestre 2009 marque un rebond significatif dans le secteur associatif, de 2,8% en glissement annuel, qui tranche avec le repli de 2,1% de l'ensemble du secteur privé.

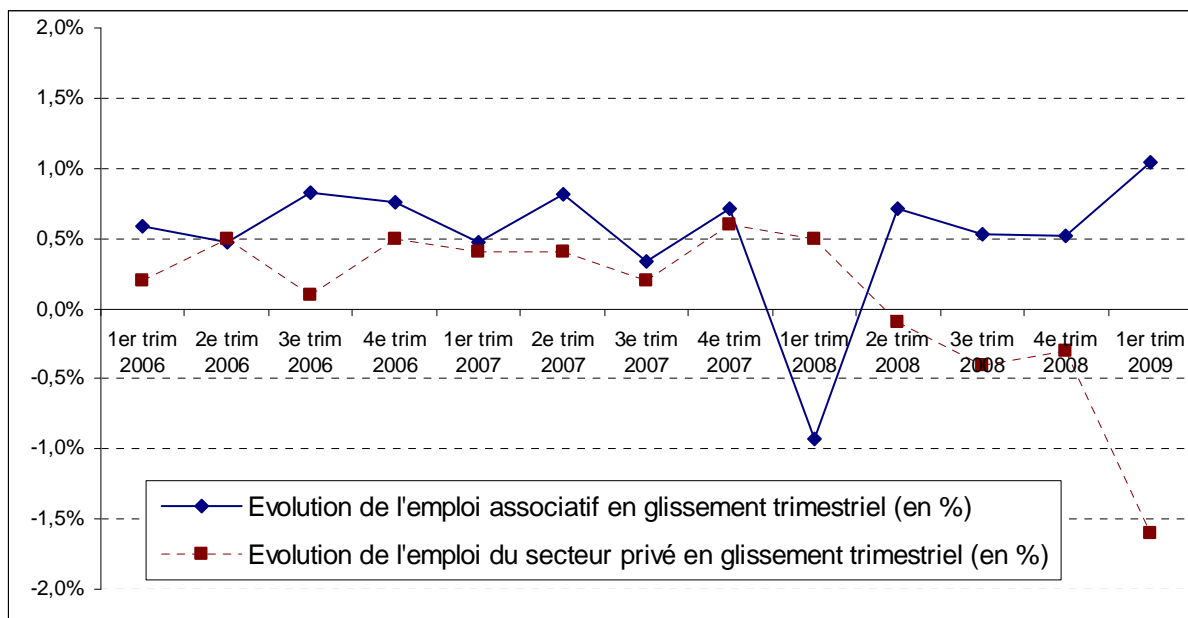
On voit ici les premiers effets des mesures gouvernementales prises en décembre 2008, et destinées à financer 330.000 emplois aidés dans le secteur non marchand, soit 100.000 de plus que ce qui était initialement prévu. Le taux de prise en charge est fixé annuellement par arrêté des préfets de région, et il a été demandé qu'il puisse dépasser le taux moyen de 70%, pour atteindre un objectif de 90%.

¹⁰ Et le bilan général de l'année 2008 se traduit par une augmentation de 0,8%, soit le tiers de l'augmentation enregistrée en 2007 (2,5%).

• LES EVOLUTIONS EN GLISSEMENT TRIMESTRIEL

Un deuxième graphique présente l'évolution de l'emploi en glissement trimestriel. Il permet d'illustrer avec plus de netteté encore le découplage entre l'évolution de l'emploi associatif et celle de l'emploi du secteur concurrentiel dans son ensemble.

Graphique 5 – Evolution de l'emploi associatif et de l'ensemble de l'emploi privé (en GT en %)



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S.

Pour le secteur privé, le recul de l'emploi est net à partir du deuxième trimestre de l'année 2008. Pour les associations, le glissement trimestriel montre un très net recul au premier trimestre 2008, et laisse percevoir ensuite un emploi qui reste encore dynamique.

Par ailleurs, et au-delà de ce graphique, l'observation de l'évolution de la masse salariale des associations montre, au premier trimestre 2009, un décalage entre l'évolution positive du nombre d'emplois (+1% en glissement trimestriel) et un léger retrait en matière de masse salariale (- 0,5% en glissement trimestriel). On peut supposer que parmi les emplois créés, la proportion de temps partiels a été un peu plus forte que généralement. Les associations ont vraisemblablement sécurisé leurs démarches en mettant à profit un dispositif qui leur permet de disposer d'un soutien public à partir d'un temps de travail de 20 heures par semaine.

3 - QU'EN EST-IL SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE ?

Comparativement à l'ensemble du secteur associatif, celui de l'enseignement a fortement décroché au cours des trois premiers trimestres 2008, mais semble rebondir depuis le dernier trimestre de l'année, notamment avec une progression de 7,4% de son emploi au 1^{er} trimestre 2009, par rapport au 1^{er} trimestre 2008.

La courbe du secteur de la santé épouse celle de l'ensemble de l'emploi associatif, mais un ton au-dessous, avec un différentiel de l'ordre d'un point de croissance tout au long

de la période observée. Il rebondit aussi au premier trimestre 2009, mais moins nettement : 0,9% contre 2,8% pour l'ensemble du secteur associatif.

Dans le secteur de l'hébergement médicosocial, la croissance est restée élevée, y compris au cours de l'année 2008, toujours supérieure à 2%, pour le glissement annuel de chaque trimestre.

L'action sociale sans hébergement a connu une croissance supérieure à celle de l'ensemble associatif (un point d'écart environ). Elle a enregistré la même baisse au cours de l'année 2008, et ne semble pas aussi bien rebondir au premier trimestre 2009 (1,5% contre 2,8% en moyenne).

Le secteur du sport a connu une année 2008 plus difficile que l'ensemble du secteur associatif, notamment au cours du 2^{ème} trimestre. Il a rebondi au dernier trimestre 2008, et surtout au premier trimestre 2009, avec une progression de 3,7% en glissement annuel.

En 2006 et 2007, le secteur de la culture a connu une croissance un peu plus forte que la croissance moyenne du secteur associatif, mais son repli a été plus vif au cours des trois premiers trimestres 2008. Il enregistre toutefois un net rebond à partir du 4^{ème} trimestre.

Ce rebond se confirme au premier trimestre 2009, avec une progression de 5,9% en glissement annuel, ce qui semble montrer que la volonté exprimée par le Gouvernement, de demander un traitement spécifique du secteur culturel, (objectif de 10% des emplois aidés au bénéfice de ce secteur) a connu un début de résultat.

Dès lors que des mesures ont été mises en place pour stimuler la création d'emploi dans le secteur associatif, il est utile de présenter, dans le tableau suivant, un premier bilan relatif au premier trimestre 2009, selon les principaux secteurs d'activité.

Tableau 9 – L'emploi du secteur associatif au premier trimestre 2009

Principaux secteurs d'activité	Glissement annuel de l'emploi au premier trimestre 2009
Enseignement	7,4%
Santé	0,9%
Sport	3,7%
Hébergement médico-social	2,8%
Action sociale sans hébergement	1,5%
Activités culturelles	5,9%
Ensemble	2,8%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Lecture : Le nombre de salariés du secteur de l'enseignement a évolué de 7,4% entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 1^{er} trimestre 2009.

Parmi les différents secteurs d'activité associative, celui de l'enseignement et celui de la culture ont manifestement bénéficié davantage des dispositions d'aide à l'emploi, alors que celui de la santé et celui de l'action sociale sans hébergement ont vu leur emploi progresser un peu moins vite.

Il est vrai que ces domaines demandent, peut-être plus que d'autres, une maturation un peu plus longue quant à la création d'un nouvel emploi qui pourra bien s'intégrer dans un projet associatif et au sein d'une équipe, et quant à la recherche de la personne idoine, notamment de par sa formation et son expérience.

4 - QU'EN EST-IL SELON LES REGIONS ?

Sans détailler les courbes régionales qui sont disponibles, de même que les résultats par département, indiquons les régions qui ont globalement connu une croissance annuelle 2008 supérieure à la moyenne nationale : Alsace, Haute Normandie, et Pays de la Loire. A l'inverse, l'Île de France enregistre une croissance plus limitée.

Comparativement aux années antérieures, quelques régions ont connu une année 2008 plus difficile que d'autres, en forte baisse de croissance : il en est ainsi de la Franche Comté, du Nord Pas de Calais, de Poitou-Charentes, de la Bourgogne et de la Bretagne.

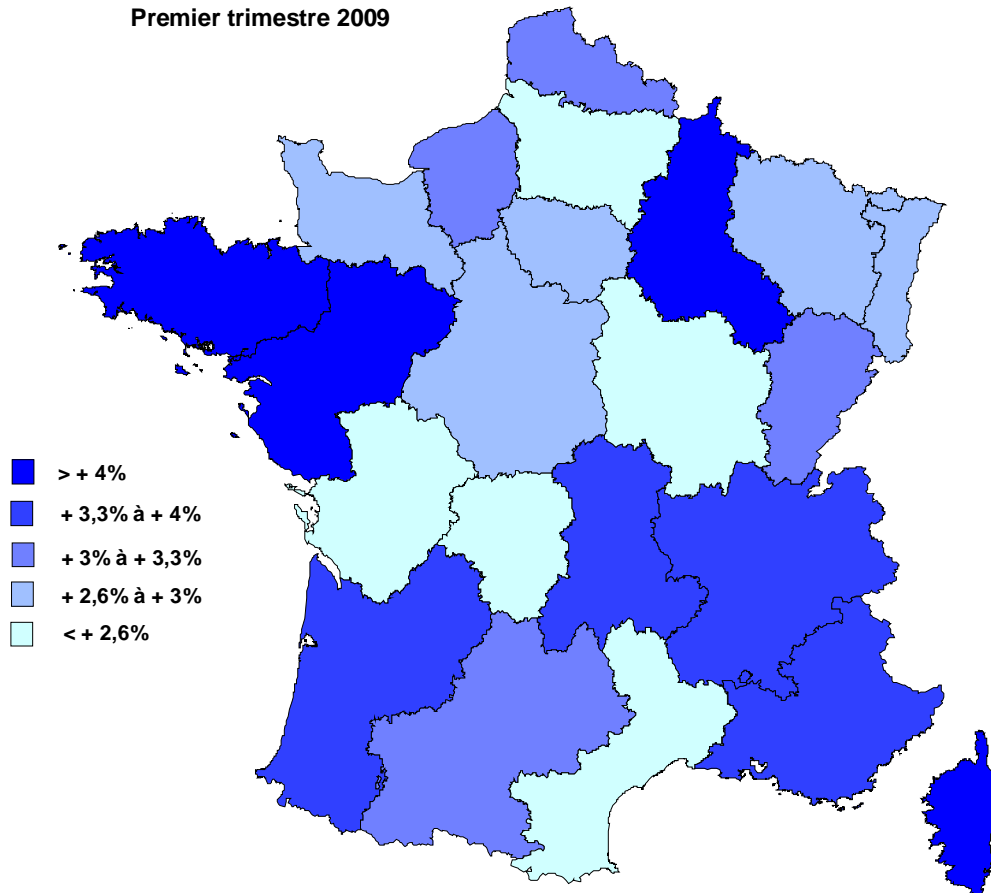
Par ailleurs, et pour illustrer le suivi de la conjoncture, une carte de France (page suivante) présente l'évolution enregistrée au cours du premier trimestre 2009, quant à l'emploi mesuré en glissement annuel (vs premier trimestre 2008), en données corrigées des variations saisonnières. Elle est suivie d'une autre carte relative à l'évolution de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé.

A partir de la première carte, on peut observer les différences nettes entre les cinq régions qui présentent une stabilité de l'emploi associatif, au premier trimestre 2009, tranchant avec la progression générale (2,8%) : il s'agit de la Picardie, du Limousin, de Poitou-Charentes, du Languedoc-Roussillon et de la Bourgogne. A l'inverse, les régions Champagne-Ardenne, Pays de Loire et Bretagne se situent en tête de classement, avec une progression de l'ordre de 4%.

Au vu de la seconde carte, l'évolution de l'emploi associatif en région est rarement conforme à celle de l'emploi privé dans son ensemble. Elle est même parfois opposée, comme en Champagne Ardenne où la croissance dans les associations a été parmi les plus fortes alors que le repli de l'emploi privé a été l'un des plus nets. Dans le Languedoc Roussillon, la situation est inverse, de ce point de vue.

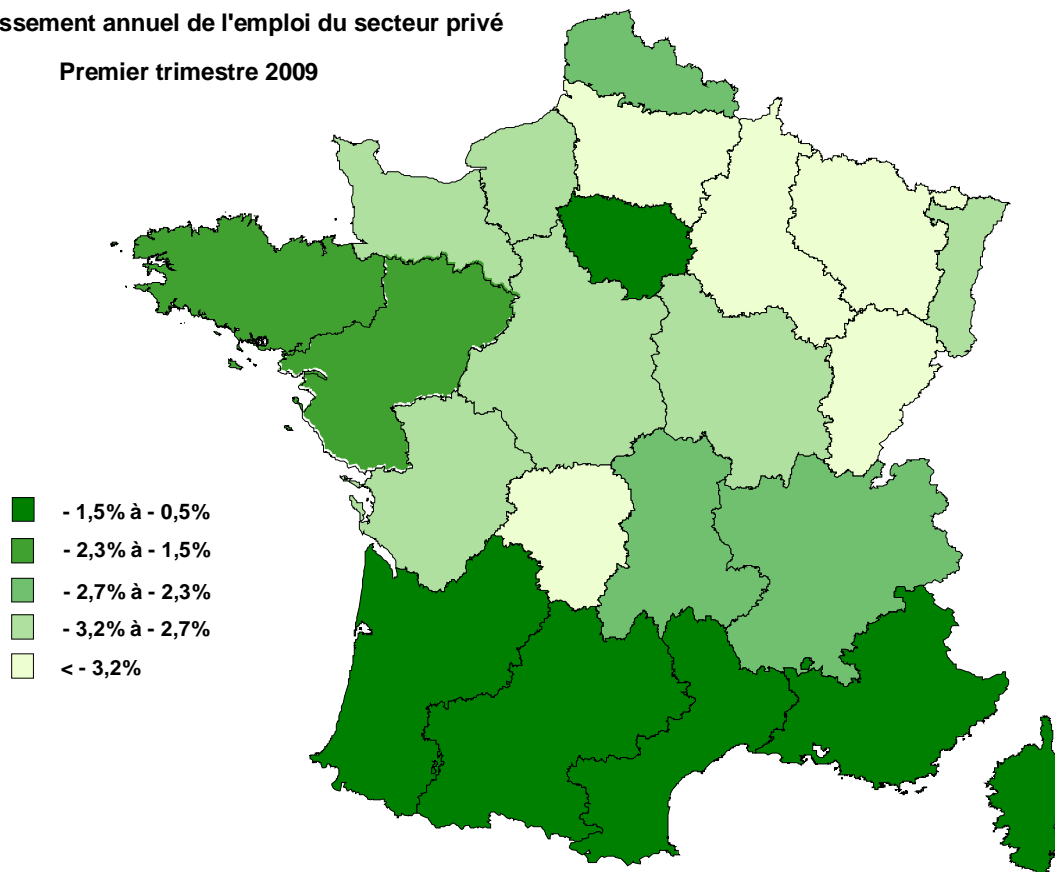
Glissement annuel de l'emploi du secteur associatif

Premier trimestre 2009



Glissement annuel de l'emploi du secteur privé

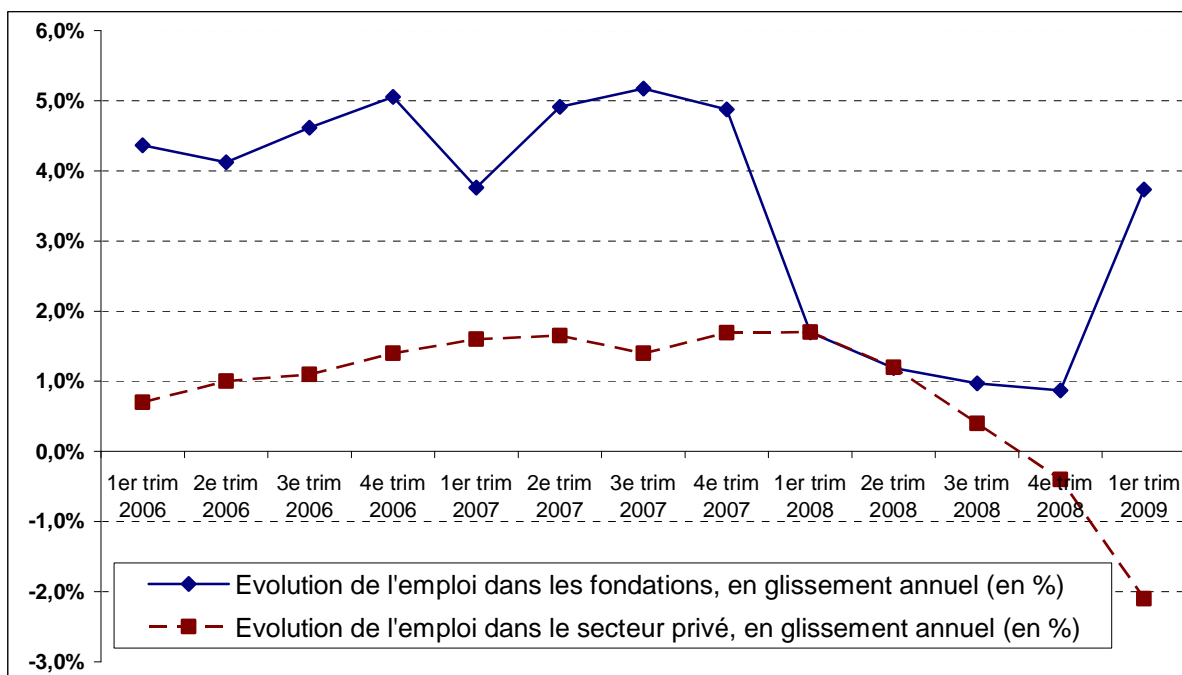
Premier trimestre 2009



B – LES FONDATIONS

La nature et la stabilité juridiques des fondations nous autorisent à présenter un premier bilan de conjoncture, concernant la période 2006 à 2009. Le graphique suivant montre l'évolution trimestrielle de leur emploi, comparée à celle de l'ensemble du secteur privé.

Graphique 6 - Evolution en % de l'emploi dans les fondations et dans l'ensemble du secteur privé (exprimée en glissement annuel)



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S.

On retrouve, pour les fondations, des mouvements qui ressemblent à ceux des associations, mais avec des niveaux de croissance plus élevés, au-dessus de 4% au long des années 2006 et 2007.

L'année 2008 marque un très net ralentissement, dès le premier trimestre, et un palier jusqu'au dernier trimestre. Le rebond observé au premier trimestre 2009 (3,7%), montre que les mesures gouvernementales ont été mises à profit par nombre d'organismes.

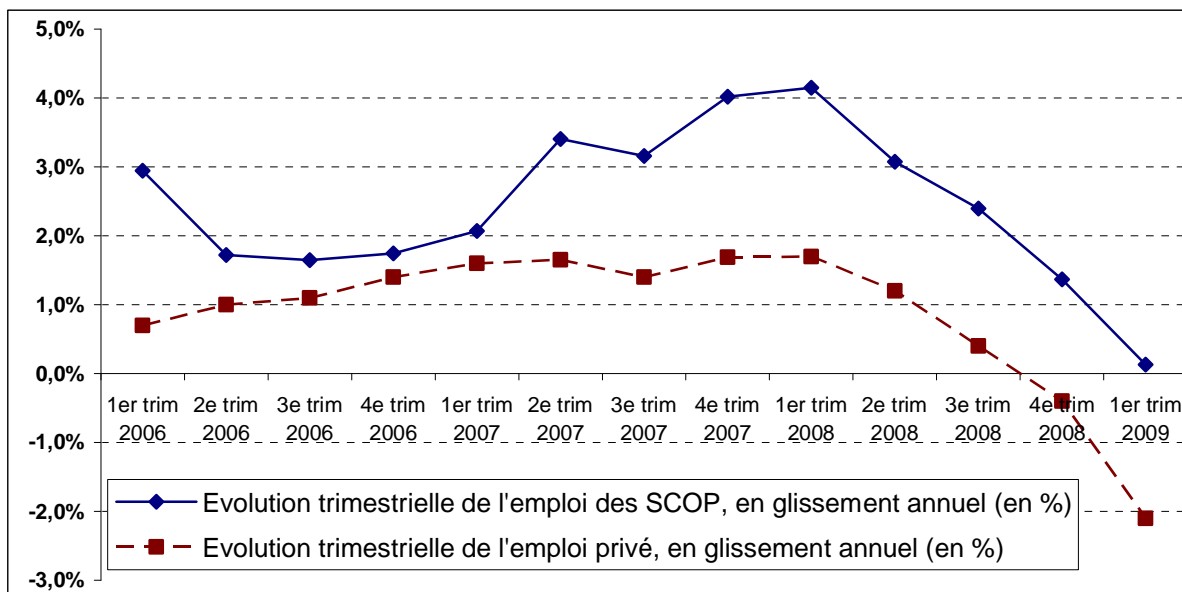
C – LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

Pour cette première approche en termes de conjoncture, il nous a semblé prudent, dans le secteur coopératif, de limiter notre présentation au seul secteur des coopératives de production (les sociétés coopératives ouvrières de production, SCOP).

Elles présentent, en effet, deux conditions que nous souhaitons réunir : un périmètre bien maîtrisé, avec un statut juridique précis, et à la différence des associations et des fondations, une exposition totale et immédiate à la conjoncture économique.

Le graphique suivant compare le glissement annuel de l'emploi dans les coopératives, à celui de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé.

Graphique 7 – Evolution en % de l'emploi dans les coopératives de production (SCOP) (exprimée en glissement annuel)



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S.

Par rapport à la courbe relative à l'ensemble du secteur privé, celle des coopératives de production connaît une embellie significative à partir du deuxième trimestre 2007, jusqu'au 1^{er} trimestre 2008. Ensuite, le ralentissement de la croissance s'opère en parallèle avec celui de l'ensemble du secteur privé, mais avec un différentiel de deux points, qui demeure jusqu'au 1^{er} trimestre 2009 : + 0,1% contre -2,1%.

On ne constate pas ici le rebond qu'ont connu les organismes non marchands, puisque les SCOP n'ont pas bénéficié des mesures gouvernementales mentionnées plus haut.

4 – POUR ELARGIR LE DEBAT...

Pour chacune de nos publications, nous souhaitons donner la parole à des experts : cette fois, Tarik GHEZALI¹¹ aborde ici la notion de sentiment d'appartenance à l'économie sociale et propose de l'évaluer. C'est précisément l'un des sujets traités dans une enquête en cours, auprès des responsables de l'économie sociale, en lien avec la Chambre régionale de l'économie sociale des Pays de la Loire et le Conseil Régional. Cette enquête est soutenue, concernant les associations, par les services de la jeunesse et des sports, par la Conférence permanente des coordinations d'associations (CPCA) et par France Bénévolat. Les résultats seront diffusés après l'été.

ECONOMIE SOCIALE : FAIRE INSTITUTION OU FAIRE MOUVEMENT ?

Deux logiques sont aujourd'hui à l'œuvre dans l'économie sociale « d'en haut », celle des têtes de réseau : une logique institutionnelle de représentation, de promotion et défense de modes d'entreprendre spécifiques et d'intérêts communs aux différentes familles (coopératives, associations, mutuelles, fondations); et une logique de mouvement, fondée d'abord sur l'adhésion à un projet politique, sur des pratiques et sur les apports actuels ou potentiels de l'économie sociale à la société.

Il ne s'agit évidemment pas d'opposer les deux logiques. Elles sont toutes deux légitimes, nécessaires et complémentaires. Mais la démarche institutionnelle a pris tellement d'importance qu'elle en vient à nuire à celle de mouvement : hypertrophie de l'institution, atrophie du mouvement...

Elle l'empêche en effet de se développer, paradoxalement au moment d'une crise historique du capitalisme, qui appellerait, si ce n'est une alternative, du moins des pratiques entrepreneuriales plus responsables, plus démocratiques et plus solidaires, pratiques depuis longtemps mises en œuvre par l'économie sociale.

QUI SE RECLAME VRAIMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ?

Une bonne illustration de ce déséquilibre institution / mouvement réside dans le fait que personne ne sait exactement qui, dans le champ institutionnel considéré comme celui de l'économie sociale, s'identifie réellement (ou pas) à elle.

Les promoteurs de l'économie sociale parlent au nom d'entreprises et d'initiatives dont une part (significative ?) ne se réclame pas activement d'elle. En effet, une partie des mutuelles, beaucoup de coopératives et même un certain nombre d'associations (par exemple dans le champ sportif) ne se revendiquent pas forcément d'elle.

Certes, l'économie sociale ne communique pas assez, mais cela ne peut suffire à expliquer ce décalage. En fait, aucun travail n'a été encore réalisé pour véritablement l'analyser.

Il serait ainsi utile de mener un travail d'enquête sur un échantillon représentatif des associations, coopératives, mutuelles, fondations pour savoir qui, parmi eux, se sent vraiment partie prenante de l'économie sociale et au-delà, quelle signification ils lui

¹¹ Consultant indépendant, au service du développement de l'économie sociale et solidaire, et notamment de son affirmation dans le débat public et politique. Il anime un blog intitulé www.lafronde-economique.net.

donnent (les points de vue des dirigeants, des salariés et des bénévoles pouvant être différents, cette pluralité de regard serait également pertinente à recueillir et étudier).

Ce travail serait tout sauf anodin, car après tout, les entreprises qui se reconnaissent dans l'économie sociale ont aussi quelque chose à dire de légitime et de pertinent sur ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle devrait être...

Et comment faire de l'économie sociale un mouvement (social) crédible, si on ignore précisément quels acteurs, quelles initiatives, quelles entreprises portent et partagent vraiment son projet ? Comment « changer d'échelle », sortir de la marge pour porter au centre une réalité dont on ne sait pas objectivement par qui elle est réellement portée ? Comment évaluer a fortiori son poids économique et social réel ?

Cette enquête - sorte de baromètre interne de l'économie sociale - pourrait être annuelle ou bi-annuelle, régionale et nationale, voire européenne. Ses résultats pourraient être présentés et valorisés lors du « mois de l'économie sociale et solidaire ». Ils aideraient à faire progresser la logique de mouvement, tout en n'affectant aucunement celle de l'institution.

RENOVER L'APPROCHE DE L'ECONOMIE SOCIALE

Au-delà, c'est la construction de l'économie sociale comme somme de statuts (associatif, coopératif, mutualiste, fondation) qui pose question.

D'abord, définir l'économie sociale uniquement comme la somme de ces familles ne renvoie pas à la réalité : certaines associations, mutuelles, coopératives ou fondations aux pratiques hélas peu éthiques, relèvent-elles véritablement de l'économie sociale, de ses valeurs, de ses idéaux ?

De plus, une somme de statuts ne suffit pas à faire un projet mobilisateur qui mette en mouvement les acteurs. Il serait utile d'introduire l'idée d'un engagement volontaire, d'une adhésion directe de l'entreprise à l'économie sociale (au Ceges et/ou Cres(s)¹² par exemple), en complémentarité avec leur adhésion aux fédérations statutaires ou sectorielles. Cela permettrait de fluidifier la démarche institutionnelle et de davantage faire vivre une dynamique de « mouvement d'entreprises ».

Dans cette perspective, la question de la caractérisation d'une entreprise de l'économie sociale peut trouver une réponse à la fois souple et précise : les entreprises qui relèvent de l'économie sociale seraient celles qui se reconnaissent et adhèrent au projet (à co-construire avec elles) et démontrent que leurs pratiques sont conformes à ce projet. Il serait utile à ce titre d'établir un faisceau de critères pour caractériser ces pratiques (projet économique, utilité sociale, gouvernance démocratique, gestion éthique...) et de se doter d'outils permettant de les évaluer (exemple du Bilan sociétal).

Ces entreprises seraient majoritairement des coopératives, des mutuelles, des associations ou des fondations mais pas systématiquement. Et toutes les mutuelles, coopératives, associations ou fondations ne relèveraient pas de l'économie sociale. Au global, le poids économique et social de l'économie sociale serait probablement plus limité qu'aujourd'hui (du moins en théorie), mais l'économie sociale gagnerait alors considérablement en dynamique de mouvement. C'est fondamental, car si les

¹² CEGES : Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale. www.ceges.org ; Cres(s) : chambres régionales de l'économie sociale (et solidaire) : www.cncres.org

mouvements coopératif, mutualiste et associatif existent bel et bien, celui de l'économie sociale reste à construire et affirmer.

Une telle approche constituerait aussi une évolution forte par rapport à l'existant, mais pas révolutionnaire : il n'y a pas besoin de faire table rase de l'existant. Au sein du CEGES par exemple, cela pourrait se concrétiser par la création d'un nouveau collège « entreprises » qui permettrait aux entreprises volontaires d'adhérer directement - celles de l'économie sociale mais aussi par exemple les nombreuses TPE « classiques » qui ont voté pour les listes d'économie sociale aux dernières élections prud'homales. Le CEGES pourrait garder une structuration par famille mais celle-ci ne serait alors plus exclusive.

*

Beaucoup, au sein de l'économie sociale, déplorent que les grands médias - qui reconnaissent de plus en plus les initiatives d'économie sociale de manière individuelle - continuent d'ignorer très largement sa dimension globale de mouvement (social). Mais comment attendre des médias qu'ils le fassent si l'économie sociale et ses acteurs n'en sont pas encore capables ?

Mieux connaître les entreprises qui se reconnaissent dans l'idée d'économie sociale, se nourrir de leur vision et expériences pour refonder le projet politique, créer des mécanismes permettant leur adhésion directe à un mouvement, revisiter l'institution pour la mettre réellement au service de cette dynamique : autant d'axes de travail primordiaux pour faire vraiment mouvement ; et pour sortir du statu quo actuel mortifère qui empêche l'économie sociale d'apporter sa pierre à la construction du « monde nouveau » d'après crise que nombre de citoyens attendent...

TARIK GHEZALI

POSTFACE DE DANIEL RAULT,
CONSEILLER TECHNIQUE A LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'INNOVATION, A
L'EXPERIMENTATION SOCIALE ET A L'ECONOMIE SOCIALE (DIIESES)

REGARDS VERS LE FUTUR

La diversité et la qualité des données aujourd'hui disponibles permettent de parler de la réalisation d'un véritable dispositif d'observation statistique de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Les outils créés répondent d'abord aux besoins des entreprises et organismes de l'ESS. Ils vont permettre d'alimenter les travaux de recherche et faciliteront l'évaluation de politiques publiques qui impactent l'ESS.

Contrairement à une habitude ancienne, le dispositif en construction ne fait plus d'un compte satellite l'alpha et l'oméga de la connaissance statistique de l'ESS. C'est un objectif parmi d'autres, qui sera utile pour l'évaluation globale du poids du secteur et indispensable pour des comparaisons internationales. La statistique publique a été sollicitée en priorité sur cette question, mais avec peu de résultats, d'où une incompréhension et une frustration durable chez les acteurs de l'ESS, pour qui le manque de « *connaissance* » expliquait le manque de « *reconnaissance* » de leurs activités. La dynamique actuelle semble inverser, à juste titre, cette proposition et rechercher en premier lieu la « *distinction des spécificités* » et à la compléter par la « *mesure du poids* ».

Le poids de l'ESS est en général symbolisé en termes d'effectifs salariés. Les données harmonisées de l'INSEE, comme celles produites par *Recherches & Solidarités*, permettent d'aller au-delà, avec la masse salariale. Mais l'évaluation de la part de l'ESS dans le PIB reste un objectif difficile à atteindre et des estimations trop rapides conduisent à une surévaluation manifeste comme Philippe KAMINSKI l'a amplement démontré.

Le calcul de la valeur ajoutée demanderait de disposer de modélisations sectorielles. Pour nombre de familles concernées, notamment les associations, cela suppose une élaboration conceptuelle *ad hoc* et la mise en place de véritables *enquêtes annuelles d'organismes*, objectif nécessitant un investissement important, de la part de la statistique publique, et une mobilisation de chercheurs et d'experts comme des acteurs eux-mêmes.

Soyons réalistes, demandons l'impossible. Un tel investissement serait beaucoup plus lourd que la réalisation d'évaluations globales destinées à un compte satellite. Mais il aurait l'avantage de répondre également aux besoins de la statistique publique, les activités associatives correspondant à des secteurs mal couverts par celle-ci.

Cette convergence d'intérêts avait été mise en évidence par le travail réalisé, en concertation avec la conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), par la Mission du conseil national de l'information statistique (CNIS) « Associations régies par la Loi de 1901 » (rapport CNIS N° 44, 1999). Les préconisations de cette Mission, validées globalement par l'INSEE, ont d'ailleurs été mises en pratique partiellement puisqu'elles ont été à l'origine de la mise à niveau des sources statistiques (SIRENE, DADS) sur le champ des associations, ce qui a permis de fiabiliser et d'étendre les études régionales sur l'ESS.

Dans un contexte d'accélération et d'élargissement des perspectives d'action qui se présentent à l'ESS, il est naturel de retrouver les questions d'ordre stratégique pour l'observation de l'ESS.

La première question, celle d'un « périmètre de cadrage », a trouvé une réponse d'ordre pratique adaptée à la production de données statistiques harmonisées annuelles : le périmètre est défini à partir des catégories juridiques stricto sensu des coopératives, fondations, mutuelles et associations ; ces critères sont opératoires, reproductibles dans la durée et à toute échelle géographique.

Ce périmètre n'est cependant pas pertinent pour toute étude. Ainsi, par définition, il n'inclut pas les entreprises filiales de statut de droit commun et ne permettra pas de mesurer « l'importance globale » du champ coopératif. Pour atteindre cet objectif dont l'intérêt a été souligné par le groupement national de la coopération (GNC), d'autres travaux sont nécessaires.

Il reste donc beaucoup de chemin à parcourir. Les débats qui traversent actuellement l'ESS appellent également un dispositif d'observation élargi. Le réexamen des concepts, la définition de critères d'appartenance au champ de l'ESS qui ne soient plus référés uniquement au statut, ne pourront aboutir qu'avec un appareillage statistique plus poussé.

La « *distinction des spécificités* » va devenir la priorité absolue. Les données de cadrage ne suffiront pas. Des approches multidimensionnelles seront indispensables. Les travaux de recherche sur l'ESS seront eux-mêmes impactés ; nécessairement pluridisciplinaires, ils devront intégrer plus qu'avant le traitement de données statistiques. Statisticiens et chercheurs devront travailler plus ensemble, s'associer plus étroitement aux experts dont disposent les organismes, concevoir des modalités d'échange et de valorisation avec les instances représentatives de l'ESS.

L'issue des mutations en cours dans et autour de l'ESS peut dépendre pour partie de la réussite d'une démarche scientifique nouvelle venant en quelque sorte « refonder » le secteur.

Aussi, pour ce qui lui appartient, chaque partie prenante doit tenir compte des registres de pertinence et de légitimité de ses partenaires.

Le recentrage des critères d'appartenance ne peut progresser qu'au travers de l'exercice d'évaluations critiques, ouvertes et communicables : la reconnaissance des spécificités de l'ESS passe aussi par la reconnaissance dans le champ académique des recherches qui lui sont consacrées.

La connaissance quantitative de l'ESS ne peut plus être séparée des travaux de recherche. La reconnaissance académique des recherches passe aussi par leur illustration quantitative : les chercheurs doivent donner directement une dimension statistique à leurs travaux.

Le dispositif d'observation ne peut trouver sa dynamique qu'en répondant de façon étroite aux besoins des acteurs : malgré les risques connus de l'exercice de modélisation, c'est un exercice nécessaire, des spécificités bien identifiées sont des spécificités mesurables.

Ce sont là des contraintes, sans doute des sources de tensions. Des essais, des étapes seront nécessaires pour aboutir à un dispositif à la fois pluraliste, scientifique et totalement en prise avec les enjeux de l'ESS.

ANNEXE METHODOLOGIQUE

L'essentiel de ce travail porte sur des données nationales agrégées. Notre centre de recherches dispose d'informations qui s'organisent géographiquement au niveau des régions, et vont jusqu'à l'échelon départemental.

Par ailleurs, et notamment pour ce qui concerne le secteur associatif, les informations disponibles permettent une observation en fonction des secteurs d'activité les plus fins, selon la nomenclature en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Des approches territoriales et sectorielles peuvent ainsi être réalisées sur demande des acteurs, des observateurs et des chercheurs concernés.

○ Sources

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquels l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis 4 ans.

Elles sont établies suivant le même périmètre, les mêmes critères et les mêmes modes de calcul par les deux organismes. Elles peuvent ainsi être agglomérées pour présenter l'emploi dans l'économie sociale dans son ensemble, qu'il relève du régime général ou qu'il relève du régime agricole.

Ces critères sont également strictement identiques pour les années 2000 à 2008, et pour chacun des départements. Cette parfaite correspondance autorise un suivi annuel pertinent ainsi que des analyses comparatives entre les départements, les régions et les moyennes nationales.

○ Périmètre des 4 composantes

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Elles sont chacune ici délimitées par leur statut juridique.

Les associations tout particulièrement, les coopératives et mutuelles dans une moindre mesure, font l'objet d'une répartition par secteur d'activité. Celle-ci est basée sur la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008¹³.

- Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :
 - les associations non déclarées : 9210
 - les associations déclarées : 9220
 - les associations d'utilité publique : 9230

¹³ Cette nouvelle nomenclature comporte désormais 732 codes APE (activité principale exercée), composés de 4 chiffres et d'une lettre

- les associations de droit local : 9260
 - les associations déclarées «entreprises d'insertion par l'économique » : 9221
 - les associations intermédiaires : 9222
- Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300
- Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :
 - les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).
 - les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit (5458, 5558, 5658)
 - les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne)¹⁴.
 - les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551
 - les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653
 - les coopératives commerciales : 5552 et 5652
 - les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455, 5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.
- Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :
 - Sociétés d'assurance mutuelles: 6411
 - Assurances mutuelles agricoles : 8250
 - Mutuelles : 8210
 - Autres organismes mutualistes : 8290

¹⁴ Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.

○ Les secteurs d'activités des associations

L'observation des associations employeurs par secteur d'activité porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médico social (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités culturelles (4 thèmes).

Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la correspondance avec la nouvelle nomenclature d'activités françaises. Par souci de simplification, sont ici listés les codes APE ou l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.¹⁵

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Hébergement médico social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
Activités culturelles	
Activités liées au spectacle vivant	code 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	code 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
Hébergement	Toute la division 55
Restauration	Toute la division 56
Activité des agences de voyages, voyagistes et services de réservation et activités connexes	Code APE 7911Z , 7912Z et 7990Z
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	code 9411Z et 9412Z

¹⁵ La nouvelle NAF comporte 5 niveaux emboîtés : 21 sections, 88 divisions, 272 groupes, 615 classes et 732 sous classes. Les codes APE (activité principale exercée) correspondent aux sous classes. Ils sont désormais formés de 4 chiffres et d'une lettre.

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Activités des organisations religieuses	code 9491Z
Activités des syndicats de salariés	code 9420Z
Activités des organisations politiques	code 9492Z
Activités des Organisations associatives non classées ailleurs	code 9499Z
Recherche - Développement scientifique	Toute la division 72
Agriculture, élevage, chasse pêche	Divisions 01 - 02 - 03
Enseignement	Toute la division 85 + les codes 8551Z et 8552 Z
Santé	Toute la division 86
Activités sportives	9311Z - 9312Z - 9313Z - 9319Z
Activités liées à l'emploi	Toute la division 78 + le code 8413Z
Activités récréatives et de loisirs	9321Z et 9329Z

○ Une unité de compte : l'établissement

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

○ La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

○ Le secteur concurrentiel¹⁶ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de

¹⁶ Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

○ Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Cette même démarche est utilisée pour quatre trimestres, lorsque l'on veut exprimer le salaire moyen annuel.

○ Les données corrigées des variations saisonnières correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT) et le glissement annuel (GA).

○ Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

○ Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.